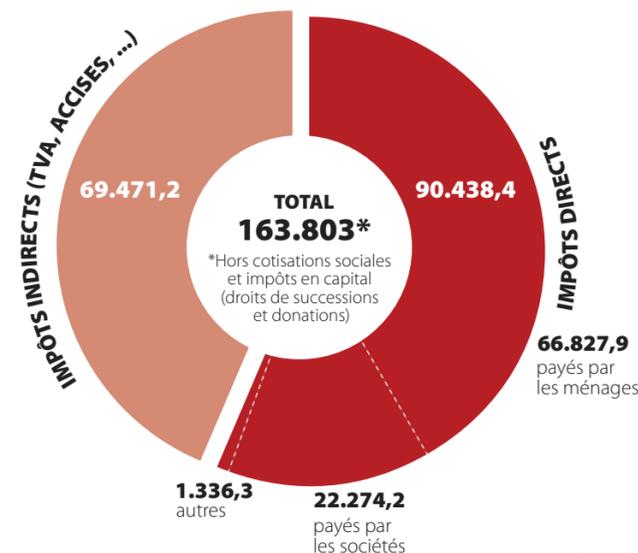


Et la consommation rapportent le plus à l'Etat

Les recettes fiscales et parafiscales en 2022

En milliards



contribuables belges. Ce qu'on pourrait appeler le « prélevement à la source » de notre salaire est tellement important chez nous qu'il remporte la palme dans tous les classements internationaux, devant l'Allemagne, la France et très loin devant le Royaume-Uni ou les Etats-Unis, par exemple. « C'est un fait que le travail est lourdement taxé en Belgique », confirme Florence Angelici,

porte-parole du SPF Finances. « C'est historique car il est "facile" d'aller chercher l'argent via le système du précompte professionnel qui existe depuis plus de 40 ans. La France s'en est d'ailleurs inspirée et vient de changer de système en 2023. Auparavant, les Français devaient mettre de l'argent de côté, puis payer leurs impôts sur le revenu une fois par an. En Belgique, les salariés

et fonctionnaires ne sentent pas passer la note annuellement puisqu'une partie de leur salaire est retirée tous les mois pour payer leurs impôts de manière anticipative. La probabilité est même très forte qu'ils soient remboursés par les impôts au final. »

Cette éventuelle bonne surprise n'empêche pas les inégalités et la frustration de certains travailleurs. Une frustration qui s'explique, pour l'économiste Christian Valenduc (Université de Namur) : « Parce que les bases sur lesquelles est calculé l'impôt sont rétrécies par tout un tas de règles particulières comme des régimes préférentiels ou des catégories de revenus qui sont exonérées d'impôt. Sur ce qu'il reste d'imposable, on met des taux comparativement élevés par rapport à d'autres pays, et ce, dès le bas de l'échelle salariale. »

Pas tous égaux face à l'impôt

Le travailleur belge lambda qui n'a reçu aucun avantage extralégal de son employeur va très vite se retrouver au seuil des 50 % de son salaire prélevé pour les impôts, sachant que la situation familiale et le niveau de revenu jouent aussi. « Même avec les indexations, quand ces travailleurs voient leur brut augmenter, la différence en net est assez faible », poursuit Christian Valenduc. « Cela sera par contre différent pour tous ceux qui ont des avantages comme une voiture de société ou un plan cafétéria (assurance hospitalisation, participations...). »

Un exemple concret de ces avantages dans la vie quotidienne ? Au moment le plus fort de la crise des prix des carburants, les bénéficiaires de carte carburant étaient à l'abri tandis que d'autres – dont, par exemple, les travailleurs en titres-services – prenaient la facture à plein.

Un deux poids, deux mesures face à l'impôt qui vaut aussi pour les entreprises, certaines bénéficiant de bien plus d'aides, subventions et avantages que d'autres.

70 milliards d'impôts indirects

L'autre grand volet des recettes de l'Etat concerne les impôts indirects. On y retrouve principalement la TVA et les accises.

Pour rappel, la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) est prélevée lors de l'achat d'un bien ou d'un service, de la baguette de pain à votre nouvelle cuisine. A chaque fois, le commerçant prélève la TVA et la verse à l'Etat, mais c'est l'acheteur qui en supporte le poids. Certains types de bien et services sont plus ou moins taxés. Le gouvernement fédéral envisage une harmonisation de la TVA à 9 % avec des exceptions, par exemple pour les fruits et légumes qui tomberait à 0 %. Mais les négociations au sein de la Vivaldi à ce sujet patinent.

A côté de la TVA, les accises représentent aussi une partie non négligeable des impôts indirects payés par les Belges. « Les accises concernent le tabac, l'alcool, le café, les boissons non al-

coolisées comme les sodas et les eaux minérales », détaille Florence Angelici. « La philosophie, c'est que ce sont des produits qui ne sont pas bons pour la santé et l'environnement et que l'on tente de freiner la consommation via le prix. »

La bière rapporte 167 millions

Christian Valenduc ne conteste pas cette vision actuelle des accises, mais il fait remarquer que les accises sur l'énergie ou encore des taxes sur les véhicules ont préexisté aux préoccupations environnementales : « D'un point de vue économique, les accises sont un instrument pour mettre à charge du producteur et/ou du consommateur, le coût pour la société : c'est le principe "pollueur-payeur". »

A titre d'exemple, les Belges ont payé 167 millions d'accises sur la bière en 2021. Dans un autre ordre d'idée, 80 % du prix d'un paquet de cigarette revient à l'Etat via les accises.

Dans le système belge, les impôts « indirects » sont donc ceux que nous n'avons pas vraiment la sensation de payer dans notre vie quotidienne. Ils n'ont pourtant rien à voir avec les impôts « directs » de la déclaration fiscale que vous devez remplir d'ici le 30 juin en format papier et le 15 juillet en ligne. Sachant que même les indépendants sont invités à verser anticipativement leurs impôts sous peine de majorations, on peut conclure que finalement, pour le Belge, les impôts, c'est toute l'année.



Pour la deuxième année consécutive, Meix-devant-Virton a saisi l'occasion offerte par le SPF Finances d'organiser des permanences d'information et d'aide aux citoyens. © MICHEL TONNEAU.

Par facilité et pour être rassurée »

d'être aidée dans cette démarche car, il y a quelques années, j'avais omis de déclarer cette petite pension. J'ai eu des remboursements complémentaires à effectuer. Alors, maintenant, je fais mon calcul à la maison puis je viens à la permanence. Cela prend dix minutes et, au moins, on sait à quoi s'attendre. »

« On fait à nouveau le plein »

Meix est située dans cet oriel de la Belgique qui vient se loger entre la France et le Luxembourg. Les situations comme celle d'Anne-Marie y sont fréquentes. « Je travaille dans le secteur bancaire, au grand-duché de Luxembourg », raconte Frédérique, 51 ans, néo-Meichoise depuis deux mois. « L'année passée, j'avais commis une erreur dans ma déclaration d'impôts belge. Heureusement, un agent très sympa du ministère des Finances m'a alertée et j'ai pu la corriger. Sinon, j'aurais eu une très grosse régularisation. Alors, désormais, je viens ici par facilité et pour être rassurée. Ma déclaration au Luxembourg, par contre, je la fais moi-même car elle est beaucoup plus simple à remplir, même si on a beaucoup progressé en Belgique avec Tax-on-web. Mais celle du Luxembourg reste plus dynamique : les montants se reportent d'une case à l'autre. »

Les minutes s'égrènent. Les gens se connaissent, plaisantent et parlent jardinage. « Bonjour, Albert. » « Tiens, on

fait la file ? », répond l'octogénaire. « Pourtant, on n'est pas à confesse. » Les contribuables sortent et rentrent du bureau mis à disposition par la commune comme dans un cabinet de médecin. « C'est important d'offrir un tel service », se félicite Pascal François, le maire meichoise (en Gaume, le bourgmestre opte en général pour l'appellation française, NDLR). « Sinon, ils sont obligés de se tourner vers le privé. Ce n'est pas gratuit et tout le monde n'a pas les moyens de le faire. » L'opération lancée l'an dernier a donc été rééditée. « Et on fait à nouveau le plein », poursuit-il. « Il reste pour l'instant six places pour la séance du 20 juin. L'année passée, nous avions eu trois fonctionnaires ; cette année, elles ne sont que deux car ce service est fort demandé par les communes. »

« Ici, on obtient des réponses précises »

Deux, dont une stagiaire en comptabilité, précise Christine, à propos de Fanny, l'étudiante qui l'accompagne. « C'est un service très apprécié de la population », confirme l'employée. « Nous ne sommes que deux cette année, par pénurie de personnel, car nous travaillons beaucoup également en contact center, par téléphone, pour aider les habitants des grandes villes à effectuer leur déclaration en ligne. »

La présence sur place dans une locali-

té comme Meix (2.850 habitants) est importante. « Dans la région, il y a beaucoup de pensions étrangères », poursuit Christine. « Au Luxembourg, elle est exonérée d'impôts mais pas en France, où elle n'est pas précomptée. Alors, cela augmente la tranche dans laquelle on est imposé en Belgique. » Ce qui explique le nombre de retraités inscrits aux deux séances d'aide du SPF. « Les pensionnés sont peu informatisés », poursuit-elle. « Or on privilégie désormais la déclaration en ligne. » Offrir ce service n'est pas sans avantage pour les fonctionnaires des finances. « Cela nous fait gagner du temps par la suite, lors de l'examen des déclarations car il y a moins d'erreurs. »

Des pensionnés, il y en a dans la salle d'attente. Mais pas seulement en raison de la fracture numérique. « C'est intéressant de venir ici pour le contact humain », insiste Philippe Bouriquet (61 ans), « officier de gendarmerie à la retraite », comme se plaît à le souligner ce personnage jovial au caractère bien trempé. « Je suis un adversaire de la digitalisation forcée. Et je suis content de payer mes impôts pour rémunérer des fonctionnaires en chair et en os qui assument un service public plutôt que pour un call-center ou une firme privée qui va faire du bénéfice pour un service à la population. J'ai fait ma déclaration moi-même avant de venir mais j'avais quand même quelques questions », pré-

cise-t-il. « Ma maman est décédée l'année passée et j'ai hérité de son bien. Et puis, j'ai refait et isolé la toiture de ma maison. Je voulais savoir quels documents je devais joindre. Et ici, on obtient des réponses précises. »

François (45 ans) et Sophie (42 ans) l'ont précédé dans le bureau. Le couple est divorcé et, pour la première fois, chacun doit remplir sa propre déclaration. « On vient voir comment il faut faire », glisse le quadragénaire. « Cela nous rassure que ce soit fait par quelqu'un des impôts. » La porte s'ouvre et aspire les ex-conjoints. Les rendez-vous se succèdent, l'horaire est respecté avec une rigueur de fiscaliste. C'est au tour de Marie-Jeanne (77 ans). « L'année dernière, j'ai vendu mes maisons et je dois le mentionner dans ma déclaration », sourit-elle. « L'an prochain, je recevrai probablement une déclaration d'office, comme mon compagnon. » Dix minutes plus tard, elle ressort, souriante, et salue la suivante. « Bonjour, Denise. »

L'ancienne épicière entre dans le bureau. Elle en ressort une douzaine de minutes plus tard. « Je suis fixée », grince-t-elle en exhibant un chiffre sur son papier quadrillé. Il lui faudra encore payer des impôts l'année prochaine : « Ce qu'on vous donne d'une main, on la reprend de l'autre. » Puis, appuyée sur sa canne, elle quitte la salle d'attente déserte d'un pas alerte.

323 communes participantes

Cette année, 323 communes, sur les 581 que compte le royaume, ont répondu favorablement à l'offre de service du SPF Finances. D'ici au 30 juin, elles organisent une ou plusieurs séances d'aide au remplissage de la déclaration d'impôts, en présence de fonctionnaires du SPF Finances. Des entrevues pour lesquelles il est nécessaire de s'inscrire à l'avance. L'administration considère que ce service concerne 3 % des contribuables, l'essentiel de l'aide étant fournie en répondant aux questions des contribuables par téléphone. Ainsi l'an dernier, elle avait recensé 228.000 rendez-vous téléphoniques, 28.000 autres dans les bureaux du SPF et 17.000 contacts dans les communes. « Ce n'est pas forcément dans l'optique de réduire le nombre d'erreurs dans les déclarations que le SPF Finances propose une aide aux contribuables », commente Florence Angelici, porte-parole de l'administration des finances. « L'aide au remplissage s'inscrit dans la mission de prestation de service du SPF Finances à l'égard des citoyens. » PLT.